

# document de travail

mars 2006

13

## Legs colonial et gouvernance contemporaine Note de synthèse

Jean-François Bayart, Romain Bertrand,  
Thornike Gordadze, Béatrice Hibou, Françoise Mengin

F A S O P O  
Fonds d'analyse des  
sociétés politiques



Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes  
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France  
Département de la Recherche [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Le legs colonial : les évidences</b>	<b>6</b>
<b>2. Méthode et problématique d'analyse</b>	<b>11</b>
<b>3. Les moments coloniaux : débats, types et périodes</b>	<b>13</b>
<b>4. Combinatoires impériales</b>	<b>16</b>
<b>5. Les transactions hégémoniques impériales</b>	<b>17</b>
<b>6. Conclusion</b>	<b>19</b>
<b>Notes</b>	<b>21</b>

## Introduction

« Après l'abolition de l'esclavage  
Ils ont créé la colonisation  
Lorsqu'on a trouvé la solution  
Ils ont créé la coopération

Comme on dénonce cette situation  
Ils ont créé la mondialisation  
Et sans expliquer la mondialisation  
C'est Babylone qui nous exploite »<sup>1</sup>.

*Ce document de travail est la synthèse de la première phase d'une recherche sur les interactions entre le legs colonial et la gouvernance contemporaine.*

Envisagée et conçue à l'automne 2004, cette réflexion sur les interactions entre le legs colonial et la gouvernance contemporaine a anticipé sur un débat public qui certes nous paraissait être devenu inévitable, mais que la loi du 23 février 2005 a transformé en véritable bataille politique, impliquant les médias, la communauté scientifique, le monde du spectacle et du sport, les institutions et les plus hautes autorités de la République française, non sans provoquer des tensions diplomatiques entre cette dernière et l'Algérie et un malaise dans les collectivités d'outre-mer. La mise en perspective de l'aide publique au développement avec le passé colonial que nous nous étions proposés d'effectuer n'en est devenue que plus utile. Mais le lecteur nous permettra de ne pas prendre part à ce qui est devenue une polémique et de nous en tenir à notre projet initial. Il s'agissait dans notre esprit, tout d'abord, de faire le point sur l'analyse de l'Etat colonial, qui a connu ces dernières années un profond renouveau au sein des sciences sociales, et, ensuite, d'identifier plus systématiquement les enchaînements politiques, organisationnels, sociaux et économiques qui relient les formes contemporaines de gouvernement aux situations coloniales, selon la méthode de la sociologie historique du politique.

Le premier chapitre du volume 1 propose une synthèse critique de la production scientifique consacrée au colonialisme, une clarification conceptuelle, et une problématique qui devrait aider à démêler les lignes de continuité ou de rupture entre l'Etat colonial et ses héritiers. Le deuxième chapitre restitue l'enjeu politique de la mémoire coloniale en France et place le débat public en

cours à la lumière des acquis de la connaissance en sciences sociales. Il suggère notamment que la distinction entre la conquête coloniale, inévitablement violente, et la phase supposée « éthique », « civilisatrice » ou « bienfaitrice » de la colonisation, à laquelle se réfèrent plus ou moins explicitement les protagonistes de la polémique actuelle, ne résiste pas à l'examen.

Suivent deux parties qui traitent respectivement de l'aire impériale ottomane et de l'aire impériale chinoise. Il pourra sembler curieux de s'éloigner ainsi de l'objet évident de réflexion, l'Etat colonial, pour se pencher sur des empires qui ne semblent pas directement relever de l'impérialisme européen des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, sinon au titre de victimes de celui-ci. Mais ce détour apparent n'en est pas un. Tout d'abord, **les empires coloniaux se sont imbriqués dans (ou se sont superposés à) des empires qui leur préexistaient. Il en est né des legs singulièrement complexes.** Les aires ottomane et chinoise sont particulièrement révélatrices de telles « combinatoires impériales » car elles ont été, l'une ou l'autre, les lieux de rencontre, de conflit et d'interpénétration entre des empires classiques et les impérialismes modernes des puissances occidentales - en particulier du Royaume uni et de la France - de la Russie puis de l'Union soviétique, du Japon et des Etats-Unis.

Ensuite **la nécessité de « banaliser » scientifiquement les empires coloniaux *stricto sensu* et de les comparer à d'autres formes impériales est apparue ces dernières années comme une condition du renouveau de leur analyse.** C'est en particulier à ce prix que l'on peut mieux comprendre leur historicité propre et les limites de leur domination. Au rebours de ce que postulait l'influente école

latino-américaine de la dépendance, l'Etat colonial n'a pas arasé les sociétés qu'il s'était soumises. A l'aune de la longue durée, il a été un moment, certes important, mais un moment seulement de leur trajectoire. Il est d'autant plus impératif de le rappeler que le débat politique en cours occulte tout à la fois cette historicité propre des sociétés africaines, asiatiques ou moyen-orientales et celle de l'Etat colonial lui-même.

Enfin une dernière partie rend compte d'un cas de réformisme colonial, celui de la « politique éthique » des Pays-Bas dans les Indes orientales. Elle confirme que **le colonialisme occidental a constitué à lui seul une « combinatoire impériale » du fait des échanges intenses entre les puissances européennes et entre leurs empires coloniaux**. Elle souligne également, de pair avec le chapitre consacré à la Tunisie que **le réformisme a été un grand ressort du gouvernement colonial et représente un legs crucial**.

Ce premier volume de l'étude accorde donc l'essentiel de son attention à cette notion de « combinatoire impériale ». En 2007, un volume traitera plus spécialement des « transactions hégémoniques » sur lesquelles ont reposé les empires coloniaux et dont certaines se sont reproduites jusqu'à aujourd'hui. Mais d'ores et déjà cette première phase a permis de dégager de **fortes continuités entre le moment colonial et la « gouvernance globale » contemporaine. D'une part, le « legs colonial » est au cœur de l'hégémonie et de la définition de la citoyenneté dans les métropoles elles-mêmes, d'où la virulence des débats actuels en France. De l'autre, il s'inscrit dans les rapports sociaux constitutifs de l'Etat postcolonial plutôt qu'il n'a trait aux relations de ce dernier avec son ancienne métropole ou le monde occidental**.

**Les bailleurs occidentaux de l'aide publique au développement, et singulièrement les anciennes puissances coloniales, sont régulièrement confrontés au resurgissement du passé dans leurs rapports avec les Etats donataires**. Les crises entre le Zimbabwe et le Royaume-Uni ou entre la Côte d'Ivoire et la France, la polémique en cours entre Paris et Alger sur l'œuvre coloniale, l'argumentation que développe la Libye pour

obtenir de l'Italie le financement de l'autoroute Tripoli-Benghazi sont des illustrations parmi beaucoup d'autres possibles de ce constat. Le Japon n'échappe pas à la règle, dont les crimes pendant la Seconde Guerre mondiale et l'expansion territoriale à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle continuent d'obérer ses relations avec la Corée du Sud et la Chine.

**Or, il ne s'agit pas seulement d'une instrumentalisation politique ou diplomatique de la mémoire historique de la part de gouvernements roués et cyniques**, même si, en l'occurrence, le caractère « spontané » des manifestations anti-japonaises en Chine, durant l'année 2005, a pu prêter à sourire et s'il est devenu de notoriété publique que le président Gbagbo et son entourage attisent et manipulent les émois nationalistes des Jeunes Patriotes ivoiriens au gré de la conjoncture. Dans toutes ces situations, le souvenir de l'occupation étrangère constitue un potentiel de passions irréductible à l'utilisation tactique qui en est faite, et souvent contraignant pour les dirigeants nationaux eux-mêmes. **En Afrique même les témoignages sont multiples qui, au sein de la « société civile », attestent l'ancrage des représentations de l'aide publique au développement et des migrations dans le passé colonial**.

**La rémanence du passé colonial demeure une question politique intérieure aiguë dans la plupart des sociétés qui ont été historiquement impliquées dans la formation d'empires coloniaux**. Dans les anciennes métropoles, la représentation de l'aide publique au développement, mais aussi celle de l'« immigration », de l'« islam », de l'« Afrique » ou de l'« Asie » sont indissociables du legs des consciences impériales. L'atteste depuis plusieurs années la virulence du débat français sur les banlieues et les « indigènes de la République ». De polémiques idéologiques en propositions de loi, la colonisation est redevenue un objet de déchirement national quarante ans après les indépendances, peut-être tout simplement parce qu'elle a eu un rôle constitutif dans la formation de la conscience nationale et l'affirmation du nationalisme en Europe depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle.

Dans les pays anglophones, tout un courant critique des sciences sociales, les *postcolonial studies*, va jusqu'à ériger en postulat cette inhérence de la situation coloniale

à l'expérience politique contemporaine, et notamment aux formes d'oppression de classe ou de *gender* et à la condition sociale des migrants, au risque évident d'occulter la diversité des contextes historiques, de substantiver le qualificatif colonial en une « colonialité » unique et de réifier le legs colonial en « postcolonie » essentielle<sup>2</sup>.

De manière symétrique, dans les anciennes possessions coloniales, le rapport au passé participe aux orientations idéologiques, aux conflits politiques et sociaux, voire au recours à la violence et aux guerres. La sensibilité anti-impérialiste est une ressource apparemment inépuisable de légitimation politique pour les classes politiques africaines, asiatiques ou latino-américaines et pour leurs compétiteurs. Au sein même des pays les rapports sociaux issus de l'Etat colonial et de son économie politique sont sous-jacents à des clivages ou des conflits

de première importance du fait de la reproduction des lignes de domination, d'accumulation et d'exclusion de l'époque impériale à la « postcolonie ». C'est que dans ces sociétés, tout comme en Europe, les consciences politiques, à commencer par la conscience nationale, se sont nouées ou recomposées dans ce moment particulier de la globalisation qu'a été le moment colonial.

**Enfin, la globalisation contemporaine et la prééminence qu'elle reconnaît aux Etats-Unis ont ouvert la porte à une discussion autour de la caractérisation de cette nouvelle forme d' « empire », de ses liens avec les impérialismes et colonialismes antérieurs, de son degré de territorialisation en faveur de la puissance américaine.**

L'évidence du « legs colonial » est donc là, qu'il faut comprendre par-delà les lieux communs et les fausses explications.

# 1. Le legs colonial : les évidences

Il peut être utile, dans un premier temps, de répertorier, de manière non exhaustive, quelques-unes des principales continuités du moment colonial au moment « postcolonial », sans prétendre expliquer ces manifestations ni leur attribuer une fonction explicative :

**1) Dans bien des cas le legs colonial le plus saillant a trait à la perpétuation du territoire politique de l'Etat, né de l'occupation et de l'administration coloniales, ainsi que de l'interaction entre les puissances coloniales. Finalement la décolonisation aura été en règle générale un vaste mouvement d'appropriation, plus ou moins conflictuel, de l'espace politique de l'Etat colonial, tant en Afrique qu'en Asie - à l'exception près du sous-continent indien - et dans l'aire postsoviétique.**

**2) La plupart des identités particulières, parfois qualifiées de manière trompeuse de « primordiales » - par exemple l'ethnicité en Afrique, le confessionnalisme au Liban, le communalisme en Inde - qui sont au cœur de certains des conflits contemporains et en tout cas articulent la vie politique de l'Etat postcolonial, se sont en fait cristallisées lors du moment colonial plutôt qu'elles ne constituent un fond culturel atavique.**

**3) Il est fréquent que les classes ou les groupes dominant l'économie et l'Etat nationaux contemporains aient enclenché le mécanisme de leur prééminence à l'ombre de l'Etat colonial, et parfois grâce à la relation privilégiée qu'ils entretenaient avec celui-ci.**

**4) Elément important de sa légitimation et de sa « logoisation », la culture matérielle et symbolique de l'Etat contemporain, par exemple dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, du vêtement, de la**

**cuisine, trouve elle aussi ses racines dans le moment colonial.**

**5) Les problématiques et les imaginaires du gouvernement procèdent pareillement, pour nombre d'entre eux, du moment colonial, c'est-à-dire de l'interaction qui s'est enclenchée à cette époque entre les sociétés colonisées et les occupants étrangers (ou les processus diffus de la globalisation impériale.)** Cela est tout d'abord vrai de la notion même de « développement » qui reformule les problématiques coloniales de la « mise en valeur » et de la « mission civilisatrice », ainsi que celle de l'œuvre missionnaire, tout au moins dans sa sensibilité universaliste, telle que l'ont notamment incarnée la London Missionary Society ou le méthodisme en Afrique australe<sup>3</sup>. Il est également notoire que les grandes idéologies politiques dans lesquelles se sont reconnus les acteurs du mouvement nationaliste et les gestionnaires de l'Etat postcolonial se sont diffusées lors du moment colonial. En outre le réformisme, comme mode de pensée de l'Etat et comme mode de politique publique, trouve l'une de ses origines dans l'Etat colonial qui n'a lui-même eu de cesse de « se réformer » en même temps qu'il prétendait réformer les sociétés qu'il s'était assujetties.

Mais au-delà de ces plans manifestes de la gouvernance ou du gouvernement, et comme condition de leur émergence et de leur efficacité, c'est la représentation même du social au sein de l'Etat colonial qui s'est reproduite, nonobstant les indépendances. La vision positiviste du Progrès, parcourant l'Histoire, de manière linéaire et téléologique, du point cardinal de la Tradition à celui de la Modernité, cette idée prométhéenne de la « maîtrise » de l'administrateur, de l'ingénieur, du médecin sur la nature, la maladie, les choses et les gens sont largement nées du moment colonial, au XIX<sup>ème</sup> siècle, étant entendu que ce dernier a été un événement

historique complexe et diversifié, comme nous le verrons, et qu'il n'a été qu'une matrice parmi d'autres d'une telle conception du changement, inséparable d'autres de ses vecteurs, par exemple des Lumières, de l'œuvre évangélisatrice, de la Révolution industrielle et technique, du saint-simonisme, de la franc-maçonnerie, de l'esprit démocratique et républicain, de la théorie des races, du socialisme et du communisme, voire des narratifs de l'Antiquité classique et de la Bible. L'« imbrication croissante des forces sociales internes et externes qui définit la notion même de société impériale » (Christophe Charle) a concouru à l'émergence de ces schèmes mentaux et politiques. Ceux-ci restent aujourd'hui opératoires et les acteurs de l'aide publique au développement - les donateurs aussi bien que les donataires - les ont volontiers repris à leur compte.

**De ce point de vue, le gouvernement contemporain de la globalisation, y compris l'ingénierie du développement, procède donc en droite ligne du moment colonial et de la vision impériale du monde. Néanmoins cette dernière ne se résume nullement à l'imposition univoque de sa « modernité » sur la « tradition » indigène. Dans les faits les choses ont toujours été plus complexes, ne serait-ce que parce que l'« invention de la tradition » est depuis plus de deux siècles un véhicule majeur du changement social dans les métropoles impériales comme dans leurs possessions coloniales.** Depuis son introduction par deux historiens britanniques de renom, Eric Hobsbawm et Terence Ranger, cette notion d'« invention de la tradition » - qui désigne un « processus de formalisation et de ritualisation » de certaines valeurs et de certaines normes de comportement se référant explicitement au passé, celui-ci pouvant éventuellement être reconstruit ou fabriqué, et l'entreprise politique et culturelle de leur inculcation, par voie de répétition - a connu un grand succès dans le débat scientifique, même si ses créateurs ont ensuite pris quelque distance par rapport à son usage trop systématique ou mécaniste. Le concept rend utilement compte de l'imaginaire du nationalisme dans ses différentes orientations idéologiques ou institutionnelles, mais aussi, plus largement, de celui de la civilisation urbaine et de sa consommation de masse, avec son culte des styles « néo » et de l'« authenticité ». Dans le même temps il désigne quelques-uns des principaux rouages de l'Indirect Rule ou de l'administration indirecte coloniaux et l'émergence concomitante de l'orientalisme comme représentation de l'Autre et donc de Soi.

Autant dire que l'« invention de la tradition » a été un ingrédient fondamental de la formation de l'Etat-nation et de la globalisation depuis la fin du XVIIIème siècle et qu'elle en demeure aujourd'hui l'un des répertoires majeurs. **Le culturalisme, c'est-à-dire la conviction intime que les « cultures » existent en tant que totalités distinctes, voire antagoniques auxquelles nous appartenons respectivement, est l'une des fictions hégémoniques paradoxales de la mondialisation depuis deux siècles au cours desquels le changement d'échelle économique, financier, social, politique ou cognitif est allé de pair avec des processus de rétraction identitaire et la production de particularismes de tous ordres.** La vogue de la thèse fumeuse du « choc des civilisations » de Samuel Huntington ou de nouvelles écoles universitaires comme celles de l'ethnodéveloppement et de l'ethnopsychiatrie ne sont que des expressions conjoncturelles de cette tendance générale. Elle fait écho à l'audience de l'anthropologie coloniale britannique, et notamment de l'œuvre de Malinowski, qui certes entendait privilégier la « situation de contact » (*contact situation*) où la coopération entre Blancs et Indigènes ouvrait la voie au changement social, mais qui parlait aussi du « heurt des races » ou du « heurt des civilisations » opposant des phénomènes posés comme « distincts et non intégrés », et donc exclus du contact culture.

**L'une des hypothèses les plus originales en matière de legs colonial, sur ce plan, a trait à la refondation de l'« invention de la tradition » sous le couvert de la « société civile internationale ».** Julia Elyachar la formule à propos de la coopération entre les ONG qui distribuent le « microcrédit » en Egypte, les bailleurs de fonds multi ou bilatéraux qui le financent en amont, les banques qui en assurent le transfert et l'Etat qui gère le Fonds social créé à la demande de la Banque mondiale pour couvrir les besoins de financement du secteur informel et de l'économie dite « communautaire », empreinte de valeurs qualifiées, elles, de « culturelles » : les ONG « peuvent-elles être une forme nouvelle de l'indirect rule, la culture indigène étant encore une fois mobilisée pour contrôler les indigènes, mais cette fois par le détour de la finance internationale ? », se demande l'auteur<sup>4</sup>. La question mérite en effet d'être étendue à d'autres domaines que celui de la microfinance, en particulier à ceux du développement rural, de la protection de l'environnement, de la micro-entreprise, de la PME, de l'assurance sociale et de la santé.

Plus largement, **la problématique néo-libérale de la « transition » à l'économie de marché et à la démocratie épouse souvent les prémisses de l'autoritarisme développementaliste ou modernisateur d'antan.** Aujourd'hui comme hier, l'ennemi du progrès, c'est le peuple, ses traditions, son obscurantisme, son égoïsme ; l'obstacle à franchir, c'est la société réelle, alors même que l'on magnifie son hypostase, désormais la " société civile ", jadis la nation ou le prolétariat. **La « thérapie de choc » néo-libérale est symétrique à la « chirurgie sociale » caractéristique de la « question coloniale »<sup>5</sup>. Et finalement les réformes dites de libéralisation des deux dernières décennies peuvent s'avérer être des appareils de contrôle politique et social autant que de construction du marché<sup>6</sup>.**

**6) La triangulation Etat/investissement privé local (ou étranger)/administration publique du territoire et de la population, dont l'expression contemporaine est le fameux « partenariat public-privé », était déjà, elle aussi, au cœur du gouvernement colonial, qu'on l'appréhende en termes de chevauchement des positions - salariées ou non - de pouvoir et des positions économiques d'accumulation, ou en termes de simple délégation et gestion concessionnaires.** Au-delà de la question de la formation de la structure sociale associée à la constitution de l'Etat, **c'est un certain mode de gouvernement qui s'est noué lors du moment impérial et qui a jeté les prodromes de l'administration néo-libérale contemporaine.** De manière générale la colonisation, qui a été concomitante de l'ère libérale et bancaire du XIX<sup>ème</sup> siècle et qui a précédé la « Grande transformation » dirigiste de l'entre-deux guerres<sup>7</sup>, a édifié une forme particulière d' « Etat minimum » conciliant ses ambitieuses raisons d'être - ouvrir les voies commerciales, sécuriser l'investissement<sup>8</sup> - et la faiblesse de ses moyens tant financiers qu'humains :

- elle a déployé une capacité de coercition brutale pour les besoins de la conquête, de la « pacification » et de la surexploitation de la force de travail indigène ;
- elle a engagé une politique volontariste de grands travaux ;
- elle s'est appuyée sur les réseaux commerciaux indigènes existants ou en a engendré de nouveaux par cooptation politique, économique et financière ;
- elle a confié l'administration locale à des autorités du cru établies ou créées pour la circonstance ;

- elle a délégué à des opérateurs privés des secteurs entiers de la vie économique et sociale, y compris des fonctions régaliennes ;

- elle a combiné la souveraineté politique et la préférence commerciale nationales sur les territoires conquis avec leur ouverture à des opérateurs privés étrangers dans les domaines financier, marchand et religieux.

Ce type d' « Etat minimum » a naturellement varié d'un territoire à l'autre, et d'une période à l'autre. Il a également connu de fortes tensions internes, notamment lorsqu'il est allé de pair avec une colonisation de peuplement, comme en Afrique du Sud, dans les White Highlands au Kenya, en Rhodésie du Sud, en Angola, en Algérie et dans une moindre mesure au Maroc et en Tunisie, ou encore dans les régions de plantation (*plantation belts*) en Asie, et lorsqu'il a dû affronter les péripéties de l'histoire mondiale. Mais, sous réserve de sa mise en contexte historique, une telle spécification de l'Etat colonial du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle à la « Grande transformation » des années 1930 a l'avantage de souligner quatre propriétés du gouvernement impérial :

- la généralité des rôles d'intermédiation accordés à des acteurs indigènes, tels que les chefs dits « traditionnels », les contremaîtres, chefs d'équipe ou gardes dans les plantations, les mines ou les chantiers, les intermédiaires culturels tels que les interprètes, les enseignants ou les catéchistes, les marchands et compradores locaux ou diasporiques ;
- l'ampleur des « décharges » (Max Weber) et des concessions fonctionnelles ou régaliennes attribuées à des opérateurs européens, dont les missions chrétiennes, les compagnies à charte de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et les banques coloniales ;
- l'acceptation, sinon la légitimation, des conflits d'intérêts inhérents à cette combinaison systématique de l'administration publique et de l'action privée ;
- l'association de la logique de souveraineté nationale et des flux transnationaux d'ordre financier, économique, culturel ou humain.

Il est vrai que la crise de 1929, les nécessités stratégiques de la Seconde Guerre mondiale, la « seconde occupation coloniale »<sup>9</sup> que ces événements ont entraînée, puis les tentatives de réponse à la mobilisation nationaliste et au mouvement mondial de décolonisation ont profondément transformé la gestion économique des colonies dans un sens plus dirigiste, voire plus « social ». La création d'organismes



de régulation des marchés, tels que les Caisses de stabilisation ou les *marketing boards*, et les investissements en infrastructures de l'après-guerre, notamment en Afrique occidentale et équatoriale française, en ont été des manifestations bien connues. Il n'empêche que la « Grande transformation » de l'Etat colonial, que les élites nationalistes reprendront à leur compte - au sens propre et au sens figuré - dans les premières décennies des indépendances, n'a pas systématiquement remis en cause ces quatre propriétés, hormis quelques épisodes temporaires de « nationalisation » des affaires au détriment des diasporas ou de *Kulturkampf* à l'encontre des missions, et elle les a parfois renforcées, notamment en matière de confusion de la sphère publique et de la sphère privée et d'ouverture aux flux transnationaux.

Par la suite les programmes d'ajustement structurel des années 1980 en Afrique, les recompositions qu'ont provoquées en Asie la fin des différents conflits d'Indochine, les réformes dengistes en Chine, la « crise asiatique » de 1997-1998, les processus de démocratisation, l'ouverture de l'Inde, ou encore la libéralisation économique en trompe l'œil au Maghreb et au Moyen-Orient ont réactualisé le mode colonial de gouvernement de l'économie sous la forme d'une « privatisation », voire d'une « criminalisation » de l'Etat, étant entendu que ces expressions doivent être comprises non dans un sens normatif mais dans les termes de la sociologie historique du politique<sup>10</sup>.

**7) Les objectifs et les rationalités des politiques publiques des Etats contemporains reprennent volontiers ceux de leurs prédécesseurs coloniaux tant sur le plan de la scène intérieure - y compris dans le domaine du développement et de l'aménagement du territoire - que dans l'arène internationale ou régionale.** Après les indépendances les administrations ont retrouvé dans leurs cartons les programmes et les plans du colonisateur dans les domaines de l'urbanisme, des infrastructures, de l'agriculture et ont été d'autant plus enclins à les réaliser qu'ils ont pour ce faire bénéficié de financements et d'expertise extérieurs, éventuellement de la part de l'ancienne puissance impériale elle-même. Il y a de toute façon une certaine inertie, à la fois bureaucratique et géographique ou morphologique, dans ce genre de projets, comme l'illustrent les polders de Prey Nup au Cambodge, édifiés par l'administration française et réhabilités ou remaniés par le régime Sihanouk, les Khmers rouges et le gouvernement Hun Sen. En outre les élites nationalistes ou

postcoloniales ont fait leurs études dans des écoles et des universités de la métropole ou tout au moins du monde occidental, quand elles n'ont pas été directement associées à la transition politique et à la gestion des dernières années de l'Etat colonial. Elles partagent donc le même type de sensibilité développementaliste et technocratique que leurs testateurs européens, quelle qu'ait été leur part propre d'innovation et d'*hubris* planificatrice ou entrepreneuriale. La participation plus ou moins conflictuelle aux institutions impériales et l'adhésion au nationalisme ont été aussi un certain type de rapport à la culture matérielle, aux opportunités techniques et aux visées prométhéennes du colonialisme.

La sécurité intérieure, et plus précisément une conception suspicieuse de cette dernière, a été un autre champ de prédilection pour la fructification du legs colonial. Les menaces, réelles ou inventées, qui pesaient sur l'unité des pays nouvellement indépendants, les effets collatéraux de la Guerre froide ont incité les dirigeants de l'Etat postcolonial à conserver et à renforcer les appareils policiers et les arsenaux législatifs et réglementaires du colonisateur, sans pour autant négliger les ressources et les modèles que leur proposaient concurrentement ou simultanément l'Union soviétique, la Chine, la Corée du Nord, Cuba. Outre le fait que les moyens de coercition physique les plus violents ont été maintenus en vigueur (techniques de torture, recours à la flagellation, exécutions extrajudiciaires, rafles, regroupements autoritaires de l'habitat dans des villages dits stratégiques, destructions ou massacres de masse par des forces militaires) et que certaines des dictatures postcoloniales les plus sanglantes - à l'instar de celles d'Amin Dada en Ouganda ou de Bokassa en Centrafrique - ont trouvé leurs origines dans la « brutalisation »<sup>11</sup> inhérente aux armées et au commandement coloniaux beaucoup plus que dans des « traditions » locales, la perpétuation de l'état d'urgence ou d'exception a été une propension postcoloniale largement partagée en Afrique et en Asie.

Enfin l'endossement du cadre territorial de l'Etat colonial par ses successeurs a impliqué que ces derniers fassent leurs revendications frontalières en cas de contentieux, à grand renfort de consultation et d'invocation des accords ou des archives de l'époque impériale, et parfois au prix de conflits armés.

**8) La représentation du système international dérive en grande partie de l' « orientalisme » et des courants littéraires, artistiques et scientifiques similaires par**

*lesquels l'Occident a culturellement, idéologiquement et racialement construit l'Autre au XIX<sup>ème</sup> siècle, et à travers le prisme desquels l'Autre a lui-même commencé à s'interpréter et à percevoir l'Occident. En corollaire, l'architecture de ce système international s'est mise en place au début du XIX<sup>ème</sup> siècle et a trouvé sa consécration dans le partage colonial.* D'une part, des Etats ont accédé au rang de puissance colonisatrice ou ont conservé celui-ci, à l'image du Royaume-Uni, de la France, du Portugal, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, des Etats-Unis, tandis que l'Espagne perdait pour ainsi dire ce statut en ne sauvant sa souveraineté que sur les territoires qui forment aujourd'hui la minuscule Guinée équatoriale et sur ses possessions chérifiennes. D'autre part, des parties du globe ont été conquises et durablement occupées, ou ont été menacées de l'être. Cette division du monde entre un « Nord » colonisateur et un « Sud » colonisé demeure largement opérante dans la distribution du pouvoir et de la richesse au sein du système international, même si la domination coloniale *stricto sensu* est révolue et si des pays comme la Chine, l'Inde ou la Corée se sont émancipés de cette architecture. Elle concourt encore pour partie à l'agencement des échanges commerciaux, à la circulation des capitaux, à l'attribution de l'Aide Publique au Développement ou à l'organisation des flux migratoires dans la mesure où ces circuits sont loin de s'être complètement abstraits du Pacte colonial.

**9) Au sein des anciennes métropoles coloniales la « réverbération », la « réfraction » de l'expérience impériale subsistent dans la définition de la nation et de la citoyenneté, mais aussi, plus généralement, dans l'ensemble de la vie sociale, par exemple dans la pratique religieuse, dans la socialisation de la jeunesse, dans les arts plastiques, la musique, la danse, le cinéma, la littérature et la bande dessinée, dans l'alimentation, dans l'industrie du tourisme, dans l'ameublement ou le vêtement, dans l'urbanisme.**

En première analyse voici donc neuf ordres de continuités que l'on ne saurait tenir pour exhaustifs ni cohérents ou universels. On peut compléter ce relevé rapide de plusieurs

observations générales, parfois paradoxales ou contradictoires :

- La colonisation a été pour les colonisés une « stupeur causée par une défaite totale »<sup>12</sup>. De ce point de vue elle a représenté ce que l'historien de la Révolution française Michel Vovelle nomme un « événement traumatisme », et elle continue de marquer en profondeur l'historicité des sociétés conquises, mais aussi celle des sociétés conquérantes.
- En tant que sociétés politiquement soumises et militairement occupées, les sociétés colonisées ont développé des répertoires d'action enclins à la ruse, à la dissimulation et à la dérision<sup>13</sup> qui ne sont d'ailleurs pas le propre de la situation coloniale puisqu'on les retrouve dans les pays d'Europe orientale ou en Italie. « L'acte de colonisation (provoque) automatiquement un réflexe mental de clandestinité », déclarait en 1959 un responsable du Parti de la Fédération africaine<sup>14</sup>. Le contournement systématique des conditionnalités réclamées par les bailleurs de fonds n'est probablement que la continuation de cette propension.
- De même la généralité du principe d'intermédiation dans les situations ou les moments coloniaux a multiplié les occasions de « malentendu opératoire » entre les autorités et les auxiliaires ou les sujets coloniaux et a « routinisé » ce type d'interactions jusqu'à aujourd'hui.
- Pourtant l'emprise de l'Etat colonial sur les sociétés qu'il se soumettait a été limitée dans le temps et dans l'espace, et partant dans ses effets réels et durables. Sur ce plan la notion d' « occidentalisation » est mal venue. L'ampleur de la mise en dépendance de l'Afrique et de l'Asie a été longtemps exagérée. Le moment colonial n'a en fait nullement arasé l'historicité irréductible de leurs sociétés, mais a modifié les conditions de leur extraversion. A la limite, il leur a procuré une « rente de la dépendance » que leurs différents acteurs se sont efforcés de capter à leur profit au travers de luttes sociales, voire de conflits armés, autonomes par rapport aux politiques publiques et aux stratégies du colonisateur. Il a aussi changé l'échelle et les enjeux de la compétition sociale en instaurant le capitalisme, et donc la propriété privée, en diffusant un nouveau savoir, en délimitant l'Etat-nation comme arène principale de la confrontation politique et en insérant les territoires concernés dans des circuits mondiaux neufs.

## 2. Méthode et problématique d'analyse

Toute interprétation causale univoque, de type historiciste ou culturaliste, serait mal venue dans l'état actuel du débat méthodologique ou théorique en sciences sociales. **Nul ne s'attarde plus, par exemple, sur l'influence respective des modèles britannique et français d'administration coloniale dans le devenir de l'Afrique contemporaine.** Cette dichotomie semble avoir reposé sur une analyse empirique insuffisante et avoir fait une part plus belle aux émois nationaux qu'aux faits : l'administration coloniale française a été largement « indirecte », et le *Colonial Rule* très dirigiste. Pareillement, l'idée qu'une « culture politique », par exemple coloniale - ou aussi bien, par fausse opposition, « traditionnelle » - soit le facteur déterminant de l'action sociale contemporaine ne résiste pas longtemps à l'examen : dans une situation donnée, des acteurs différents, et parfois de mêmes acteurs à des moments différents, tirent des leçons antagonistes d'un passé commun. Tel est au demeurant l'un des contresens que l'on peut reprocher aux travaux récents qui, de manière outrancièrement téléologique et non sans passion ni anachronismes, attribuent aux pratiques d'exception de la conquête et de l'Etat coloniaux la paternité et la responsabilité de la législation d'exception de Vichy et de la Shoah. Telle est aussi la simplification littéraire et polémique à laquelle s'arrêtent les « études postcoloniales » elles-mêmes, en tenant pour acquise l'inhérence de l'expérience coloniale au monde contemporain. Non que l'hypothèse soit erronée, mais elle demande à être démontrée au cas par cas plutôt que d'être posée en substantif et en postulat quasi métaphysique. **Il n'est pas de réponse unique à la question du « legs colonial » dans la « gouvernance contemporaine ». En revanche se dessine une méthodologie plus ou moins cohérente selon laquelle le gouvernement, y compris celui de l'aide au développement, a forcément quelque chose à faire et à voir avec le passé colonial dont il est issu - ce rapport étant singulier d'une situation à l'autre. Il n'est**

**donc pas question de dresser une théorie ou une interprétation globale du « legs colonial », mais de définir une démarche analytique et opérationnelle dans un contexte circonscrit, par exemple dans celui d'un projet ou d'un programme de développement à l'échelle d'un terroir rural, d'une ville, d'un pays ou d'une sous-région.** Si l'on s'en tient à l'échelle micro d'un projet de développement, dans un périmètre circonscrit, il convient ainsi de partir de l'hypothèse que ce dernier renvoie à l'histoire sociale de ce terroir et à la manière dont l'histoire impériale, puis nationale s'y est incarnée. Des enjeux aussi concrets que l'appropriation foncière ou la gestion d'une infrastructure sont directement tributaires des aléas d'une telle trajectoire et des « empilements » (Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan) qui en résultent. **Les « legs » sont en outre susceptibles de se reproduire dans le temps au sein d'un même champ - par exemple religieux ou politique - mais aussi de se déplacer d'un champ à l'autre, par exemple du religieux ou de la parenté au politique ou à l'économique.** Par exemple, dans les contextes très différents de l'Asie centrale et du Sud du Cameroun, les rapports de parenté se révèlent être des vecteurs de l'économie de marché. L'on sait aussi qu'ils représentent des répertoires classiques de l'énonciation des rapports politiques et de leur légitimation. Déjà Braudel écrivait que « [...] le capitalisme n'invente pas les hiérarchies, il les utilise, de même qu'il n'a pas inventé le marché ou la consommation : Il est, dans la longue perspective de l'histoire, le visiteur du soir. Il arrive quand tout est déjà en place »<sup>15</sup>. **Le propos n'est donc pas de supputer, de manière statique, l'influence du « legs colonial » sur les formes contemporaines de « gouvernance », mais de restituer les processus historiques par lesquels ces formes de gouvernance ont émergé du passé colonial.** Sous réserve d'inventaire, plusieurs formulations convergentes viennent à l'esprit :

- ***l'étude de l'enchaînement<sup>16</sup> de modes coloniaux de gouvernement à l'Etat postcolonial, les formes anciennes s'imbriquant dans le schème contemporain qui se les subordonne ou au contraire se voit subverti par elles.*** Les auteurs marxistes, dans les années 1960 et 1970, ont adopté ce type d'analyse, soit en termes de « trajectoires » du passage de l'esclavagisme au féodalisme, puis de celui-ci à l'Etat absolutiste et au capitalisme, soit en termes d'articulation des modes de production et de soumission des rapports sociaux lignagers de production au capitalisme. Des historiens ont également montré comment se sont redéployés au sein de l'Empire colonial britannique, et à l'échelle mondiale, des réseaux marchands du sous-continent indien qui s'étaient dans un premier temps vus coupés de leurs marchés traditionnels. De la même manière les rapports sociaux noués lors du moment colonial, les modes d'exploitation de la force de travail et de gestion des institutions économiques que ce dernier a instaurés, les flux marchands qu'il a abrités sont susceptibles de s'être reproduits dans le gouvernement du monde contemporain, ce qui ne signifierait pas pour autant qu'ils seraient identiques à ce qu'ils étaient dans les empires.
- ***la problématique toquevillienne de l' « ancien régime » et de la « révolution », le nouveau régime poursuivant par d'autres moyens les mêmes fins que son prédécesseur,*** par exemple de part et d'autre de la césure des indépendances, ou de la rupture républicaine en Turquie, ou de la révolution en Chine et en Iran. Cette approche est particulièrement utile pour analyser les politiques publiques des Etats contemporains.
- ***La problématique connexe, gramscienne, de la « révolution passive » et du « transformisme » permettant à des groupes sociaux dominants de « tout changer pour que tout reste pareil »- selon la belle formule de Tancredi, dans Le Guépard de Tomasi di Lampedusa - en cooptant idéologiquement et matériellement les contre-élites potentiellement radicales.*** Elle aide à comprendre comment des classes dominantes ont pu maintenir leur ascendant, successivement, pendant l'occupation coloniale, la mobilisation nationaliste, la décolonisation, et survivre à différents changements de régime politique, à l'instar de l'aristocratie fulani et hausa du Nord du Nigeria, ou au contraire comment elles ont échoué à se reproduire, à l'image des élites arabes de Zanzibar ou tutsi du

Rwanda au moment de l'accession à l'indépendance. De façon plus générale cette problématique rend bien compte de la trajectoire de l'Etat postcolonial en Afrique subsaharienne et des « situations thermidoriennes » à la faveur desquelles des couches révolutionnaires se sont perpétuées en tant que classes politiques professionnalisées au service de l'Etat, ont consolidé leur domination, se sont emparées des principaux canaux d'accumulation primitive et sont aujourd'hui confrontées au double défi de la libéralisation économique et du changement d'échelle de la mondialisation (Russie, Chine, Vietnam, Cambodge, Laos, Iran). Au cas par cas, elle est utile pour déconstruire les « réformes sans changement » (Mohamed Tozy) qui sont le lot des programmes de libéralisation économique dès lors que prévaut la continuité des lignes de domination et des prises d'intérêts à l'avantage de noyaux durs de pouvoir, remarquablement stables dans le temps (Maroc, Tunisie, Syrie, Kenya, Cameroun, voire Thaïlande et Indonésie).

- ***L'identification des effets cumulatifs de fermeture et d'éviction qui, au fil du temps, délimitent de manière négative les problématiques légitimes du politique en définissant un impensable ou un indicible ou un impossible politiques.*** Les narratifs de la République en Turquie, de la Révolution en Iran, de la Réforme en Tunisie, du Makhzen au Maroc, de l'Unité nationale en Afrique subsaharienne, de la Sécurité en Malaisie, de la Nation et de la Reformasi en Indonésie délimitent et structurent de la sorte les champs politiques. Reste à savoir par quelles « relations génétiques concrètes » (Max Weber) ils proviennent de l'événement colonial ou paracolonial.

- ***L'hypothèse de la réactualisation, dans le temps, du langage tiers des transactions hégémoniques sur lesquelles reposaient les empires coloniaux.*** La similarité est troublante entre les fictions plus ou moins utiles de la « gouvernance mondiale » et l'énonciation impériale du « fardeau de l'homme blanc ». Mais son déchiffrement suppose, d'une part, une analyse critique systématique des discours, de l'autre, leur mise en relation avec l'économie politique des situations ou des moments considérés, si l'on veut éviter le piège de l'historicisme : fût-elle avérée, une hégémonie coloniale n'est pas forcément vouée à se reproduire à l'identique.

L'Etat colonial est lui-même un moment<sup>17</sup>. ***Tout d'abord un moment du point de vue des sciences sociales,*** car

### 3. Les moments coloniaux : débats, types et périodes

cette notion serait il y a quelque temps apparue comme un oxymore, voire une provocation politique. Les auteurs les plus attentifs aux dynamiques des sociétés colonisées ont longtemps usé du terme de « situation coloniale », dans la lignée des travaux anthropologiques de l'Ecole de Manchester et de l'œuvre de Georges Balandier - et au prix d'une certaine réification de ladite " situation ", érigée en idéal-type universel et en « phénomène social total ». Sans dresser un état des travaux exhaustif qui dépasserait le cadre de cette note, tant le débat a été nourri, dense et parfois abscons, on peut désormais tenir pour acquis les principaux points suivants, du point de vue des sciences sociales :

- **le poids de la « dépendance » de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Afrique par rapport à l'Occident a été revu à la baisse depuis les années 1980** : cette influence de l'Europe ou de l'économie capitaliste mondiale est aujourd'hui considérée comme ayant été limitée et à la fois plus tardive et moins durable que cela avait été initialement envisagé dans les travaux de l'école latino-américaine de la dépendance ou de l'anthropologie marxiste française.
- **Cela vaut pour la situation coloniale elle-même qui a moins été la suspension de l'histoire des sociétés occupées que son rebondissement ou sa reconfiguration** : sa compréhension relève de la sociologie de l'action, les colonisés n'ayant cessé de poursuivre des stratégies propres et largement autonomes par rapport aux agendas coloniaux.
- **En conséquence l'Etat colonial n'a pas seulement été « construit », par le biais de politiques publiques coloniales ; il a été " formé " par l'intervention en son sein des acteurs autochtones** et il a consisté en un processus historique, conflictuel, involontaire et largement inconscient, conduit dans le

désordre des affrontements, des compromis et de l'imaginaire par la masse des anonymes.

- De ce fait, **la colonisation a été temporellement et spatialement hétérogène, et son unicité ou sa cohérence comme phénomène historique ou social sont sujettes à caution.**

- En corollaire **les rapports sociaux antérieurs à la colonisation sont demeurés opératoires, même si cette dernière a contribué à les reconfigurer et à leur donner une signification politique, économique, sociale ou culturelle inédite**, dans le contexte de l'Etat-nation de type bureaucratique, du capitalisme ou du socialisme.

- Indissociable du moment colonial, le moment nationaliste qui semblait jadis lui apporter une réponse dialectique et totale fait maintenant l'objet d'une déconstruction plus ou moins systématique, au point que l'on doute ici ou là de son existence avant l'indépendance ; **la conscience nationaliste, en tout cas, n'apparaît plus comme l'aune de la plupart des mobilisations sociales constitutives du moment colonial et en elle-même elle renvoie à d'autres représentations culturelles ou historiques qu'à celles de la nation *stricto sensu* ou de ses idéologies.**

Qu'il y ait eu un Etat colonial doté d'une autonomie relative et de fondements sociaux spécifiques, que ce dernier ait été lourd d'une historicité propre, et qu'il n'ait pas arasé celle des sociétés qu'il s'était soumises, voilà qui est maintenant mieux reconnu. Et de fait ***l'Etat colonial, moment dans les sciences sociales, est surtout un moment complexe dans des trajectoires historiques qui lui préexistaient et qui lui ont survécu.***

Tout d'abord **l'Etat colonial doit être différencié d'autres formes impériales ou coloniales bien qu'il ait pu**

**entretenir avec celles-ci des relations étroites, voire se confondre avec elles ou se superposer à elles.** Dans un article récent, George Steinmetz propose plusieurs distinctions, en particulier entre l'impérialisme, comme forme non territoriale d'empire, et le colonialisme, territorialisé, étant entendu que ces types peuvent coexister, se succéder ou s'hybrider<sup>18</sup>. Les formes territoriales d'empire comprennent : les empires territoriaux classiques ; les Etats-nations expansionnistes tels que la France ou les Etats-Unis ; les colonialismes précoces, par exemple de la Nouvelle-Espagne ou du Sri Lanka portugais au XVIIème siècle ; le colonialisme moderne, supposant la simple domination politique d'une métropole sur un territoire d'outre-mer, ou la colonisation moderne, impliquant l'installation de migrants métropolitains comme colons (ce dernier distinguo ayant été avancé par Jürgen Osterhammel)<sup>19</sup>. Les formes non territorialisées d'empire, qui contrôlent des espaces sans les annexer, se retrouvent par exemple avec la Ligue hanséatique, Gênes, Venise, la galaxie des *fortalezas* et *feitorias* portugais en Asie et en Afrique, les compagnies à charte mercantilistes, l'hégémonie commerciale du libéralisme anglais de la première moitié du XIXème siècle. Ensuite **l'Etat colonial *stricto sensu* a connu des périodes différentes qui interdisent de le conjuguer au singulier.** C'est naturellement l'impérialisme colonial des XIXème et XXème siècles qui se substitue aux premiers empires modernes, aux compagnies à charte et à l'économie des comptoirs qui retient en premier lieu notre attention. L'Etat colonial acquiert alors une nouvelle spécificité. L'occupation militaire directe sur laquelle il se bâtit - comparable à celle de l'Amérique latine par l'Espagne à partir du XVème siècle, mais sans vrai équivalent en Afrique et en Asie où simples forts, comptoirs et compagnies à charte médiatisent la présence européenne, y compris dans la sphère d'influence portugaise - est indissociable, d'une part, de l'émergence de l'Etat-nation, de la Révolution industrielle, de l'expansion du mode de production capitaliste et des transformations techniques qui l'accompagnent, d'autre part, de la racialisation croissante des rapports sociaux entre Européens et indigènes dans la deuxième moitié du XIXème siècle. La conquête coloniale est également concomitante d'autres innovations qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement congruentes, telles que la structuration

d'une société civile bourgeoise et potentiellement critique : c'est un mouvement missionnaire autonome par rapport à l'Etat et largement associatif, fort du combat abolitionniste, qui prend la tête de l'évangélisation, et non plus seulement une Eglise catholique et des ordres en symbiose avec les pouvoirs impériaux et le Saint-Siège ; en outre les intellectuels, la presse ou l'Université exercent un droit de regard propre sur les empires qui va de leur légitimation à leur subversion.

Quoi qu'il en soit, le type-idéal de l'Etat colonial des XIXème et XXème siècles doit à son tour être périodisé et différencié. En première analyse - mais en première analyse seulement - **l'Etat colonial a traversé plusieurs phases qui ont affecté ses pratiques, ses politiques publiques et son économie politique, en même temps que sa base sociale** : grosso modo la phase de la conquête, celle de la colonisation « éthique » ou « civilisatrice », celle de la « seconde occupation » après la crise de 1929 et la Seconde Guerre mondiale, celle de la libéralisation politique, celle enfin de la décolonisation. Il n'a pas été homogène d'un empire à l'autre, et au sein d'un même empire d'une possession à l'autre, et même au sein de chacune de celles-ci d'une région à l'autre. Les modalités de son démantèlement, par retrait unilatéral ou négocié, par pertes territoriales au profit d'une autre puissance, par défaite politique ou militaire à l'issue d'une guerre de libération, ont également produit des consciences impériales différentes, plus ou moins paisibles, malheureuses ou nostalgiques.

**Il est scientifiquement vain de vouloir modéliser la colonisation au-delà du raisonnable tant elle a constitué un événement prodigieusement complexe, frappé du sceau de la contingence. Du point de vue de la compréhension de ce moment, le débat français actuel est dévastateur. Et sur le plan de l'analyse *stricto sensu* les grandes catégories d'usage, telles que la distinction entre l'Etat de conquête et l'Etat colonial à proprement parler, la « seconde occupation coloniale », les types de colonisation ou d'administration, le mouvement nationaliste, ne doivent pas se voir accorder un statut explicatif ou narratif démesuré.**

**En outre le moment colonial, appréhendé dans son historicité, rencontre d'autres trajectoires, pourvues elles aussi de leur propre historicité que ne**

**parviendront jamais à annuler l'occupation militaire, la répression politique, la « mission civilisatrice », l'évangélisation ou le développement économique :**

- des trajectoires de groupes sociaux autochtones préexistants qui s'efforceront de traverser le moment colonial au mieux de leurs intérêts et selon des stratégies ou des répertoires moraux irréductibles au nouvel ordre, à l'image de la noblesse de robe des *priyayi* de Java ;
- des trajectoires de sociétés ou de formations politiques englobées dans l'Etat colonial, mais qui poursuivront en son sein leur devenir, à l'instar du Mossi en Haute-Volta, du Buganda en Ouganda, des Etats princiers

du Raj, des monarchies placées sous protectorat ou encore, de façon plus discrète mais non moins efficace, de nombreuses sociétés lignagères ;

- des trajectoires particulières de mouvements culturels ou religieux, de répertoires ou de styles éthiques, d'idées politiques qui conserveront leur autonomie, comme le christianisme, l'islam, le panafricanisme, le mouvement communiste international, la franc-maçonnerie ;
- et enfin des trajectoires d'autres empires, soit européens, soit extra européens, auxquels se surajoutera ou avec lesquels entrera en compétition l'impérialisme nationaliste et industriel.

## 4. Combinatoires impériales

De ce dernier point de vue, le colonialisme européen du XIX<sup>ème</sup> siècle n'a pas été une expérience binomiale entre une métropole et un ensemble de possessions. D'une part, les empires coloniaux ont dû composer avec les legs d'empires qui les avaient précédés et de manière plus diffuse avec des « champs historiques transnationaux »<sup>20</sup>. Ils ont même parfois coopté des « empires secondaires » dont ils ont favorisé l'expansion dans l'espoir de l'instrumentaliser, comme l'ont fait la Grande-Bretagne avec Oman dans l'océan Indien et, dans un premier temps, la France avec Samory en Afrique occidentale. La coexistence de ces formes impériales dans des régions précises a souvent été durable. D'autre part, le colonialisme européen a tissé de nombreuses « interconnexions impériales »<sup>21</sup> au sein de chacun des empires, mais aussi entre ceux-ci, et il a été une expérience politique aussi bien intergouvernementale ou multilatérale que transnationale (voir *la Chine et les Indes néerlandaises orientales*).

Outre son intérêt comparatif propre, **la prise en considération de telles combinatoires impériales a l'avantage de dessiner une carte plus complète des legs possibles, dans une situation donnée, de mieux comprendre les effets de sédimentation inhérents à la globalisation**, et de saisir l'ambivalence du moment « postcolonial ». Les mémoires s'en trouvent notamment brouillées. Dans les pays arabes, les représentations de la souveraineté ottomane et de la domination occidentale sont constamment mises en balance. Au Cameroun ou au Togo la colonisation allemande sert de mythe critique de la colonisation française. L'histoire sud-africaine porte plus encore la marque de la collision entre l'héritage de la Compagnie Unie des Indes Orientales (VOC) et celui de la

colonisation britannique : les guerres anglo-boers, les affrontements triangulaires entre Britanniques, Afrikaners et peuples africains autochtones que venait compliquer la présence des Coloured, puis l'affermissement de la ségrégation raciale et sa consécration sous la forme de l'apartheid ont été la résultante dramatique de la combinatoire entre deux âges impériaux, celui des compagnies à charte et celui du colonialisme, mais aussi entre deux logiques impériales, celle de la colonisation et celle du colonialisme, dans les termes de Jürgen Osterhammel - cette dernière distinction ne recoupant d'ailleurs pas l'antagonisme entre Afrikaners et Britanniques puisque nombre d'entre eux-ci s'installèrent comme colons à partir de la colonie du Cap, puis de celle du Natal.

De plus **le rapport à l'Occident, à la modernité industrielle et marchande, au « développement » est susceptible d'être médiatisé par l'interférence d'autres expériences impériales que celles de l'impérialisme européen**. Ainsi, l'impact des idées européennes sur le monde arabe a été filtré par l'Empire ottoman, ses élites, sa langue, dont l'influence a été aussi déterminante en la matière que le vecteur égyptien ou les chrétiens libanais éduqués dans les établissements missionnaires sur lesquels on a longtemps placé l'accent ; même le recours à des racines et des néologismes arabes pour énoncer les nouveaux concepts politiques, économiques ou autres a été tributaire de ce détour par l'osmanli. Les empires classiques ont en outre laissé en héritage des répertoires spécifiques de la prospérité, de la justice, de la liberté, de l'administration, du pouvoir, de l'Etat, de l'idée même de civilisation que le colonialisme n'a nullement éradiqués.



## 5. Les transactions hégémoniques impériales

Les empires, « classiques » ou coloniaux, ont été des constructions hétérogènes, dilatées dans l'espace, basées sur la cooptation autant que sur la répression, et faisant une part plus ou moins belle au pluralisme culturel et à l'autonomie locale par le biais de la « municipalisation », de la reconnaissance de la « noblesse barbare » - la « noblesse des autres » - ou de l'*Indirect Rule*, voire, nous l'avons vu, à la sous-traitance de leur prééminence à des « empires secondaires » ou à des Etats inféodés en tant que marches.

La question se pose alors, au sujet de telles formations politiques, du « tenir ensemble de (leur) monde de significations » (Cornelius Castoriadis), en dépit de leur extraversion culturelle et de leur dispersion territoriale. Les interactions économiques fournissent une première réponse dont la globalisation croissante des échanges relativise vite la portée. La coercition en procure une autre, que l'on sait insatisfaisante : les ressources militaires, pour décisives qu'elles aient été lors de la conquête, ont toujours été insuffisantes et parfois dérisoires pour garantir l'intégrité des empires. Ces derniers, en fait, ont largement dû leur maintien à leur légitimité. Ils ont été une « domination » (*Herrschaft*) qui suscitait l'obéissance et l'adhésion, autant qu'un régime de « force » (*Macht*) fondé sur la crainte. Ou plutôt un processus de recomposition d'un régime de « force », au moment de la conquête, à un régime de « domination », à prétention « éthique », « civilisatrice », « évangélisatrice » ou « assimilationniste » - processus de recomposition qui était évidemment voué à s'embourber dans une impasse pour des raisons financières, démographiques, politiques ou tout simplement « raciales » et qui n'a cessé de recourir à la coercition la plus brutale. D'une certaine manière les empires coloniaux ont trait au mystère de la « servitude volontaire », et ils sont

morts de l'érosion de leur légitimité plutôt que par les armes, à l'exception indochinoise près<sup>22</sup>.

Il s'agit donc de **mieux comprendre les transactions hégémoniques qui ont garanti l'unité et la reproduction des empires malgré leur disparité**. Quid, à cet égard, des empires coloniaux ? **A un certain titre la « mission civilisatrice » ou ses équivalents « éthiques », ses répertoires matériels et symboliques d'être-en-société, le christianisme, l'idée de Progrès et de développement ont pu contribuer à les « tenir ensemble », et ce d'autant plus que ces idées trouvaient des échos dans des registres autochtones du " bon gouvernement " ou des « Lumières », comme, par exemple, dans les sociétés islamiques ou en pays yoruba<sup>23</sup>**. A l'occasion de la « rencontre coloniale », il y a bel et bien eu " subjectivation impériale ", à l'intersection des techniques de domination exercées sur les autres et des techniques de constitution d'un soi - une affaire de désir, de passions, de loyauté, de croyance, d'hygiène, de sexualité, d'intérêts, de fantasmes, et donc aussi de conflits et de souffrances<sup>24</sup>. Cheikh Hamidou Kane a décrit dans *L'Aventure ambiguë* cette « détresse de n'être pas deux »<sup>25</sup>. Les élites qui ont assuré l'interface entre l'Etat ou les institutions sociales coloniales, d'une part, et, de l'autre, les sociétés colonisées - par exemple, dans l'Empire français, les « évolués » ou les citoyens des Quatre Communes au Sénégal - ont joué un rôle de premier plan dans la reproduction du legs impérial pendant la mobilisation nationaliste et au lendemain des indépendances. Ne serait-ce que par leur mise vestimentaire, des hommes comme Senghor au Sénégal, Njonjo au Kenya, Banda au Malawi, et même Mugabe au Zimbabwe symbolisent la vigueur et la permanence de cette couche sociale que le moment colonial a engendrée et cooptée. Or, ils ne sont

naturellement que la partie la plus visible de l'iceberg. Dans le même temps les empires ont abrité de multiples « transactions » dont le nationalisme, les mouvements religieux indépendants, les pratiques créatives de réinvention culturelle, par exemple dans la musique ou l'habillement, sont des illustrations bien connues et dont la signification a été trop souvent calculée par soustraction : elles ont moins été des déviations eu égard à la norme, des incapacités à comprendre celle-ci, des corruptions de la loi et de l'ordre que des modes d'usage, de partage et d'appropriation du moment colonial.

Cependant, par ailleurs, **la notion d'hégémonie semble être contradictoire avec la racialisation des rapports sociaux inhérente à l'expérience coloniale des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles et avec les limitations objectives de son emprise sur les sociétés indigènes.** Certains des historiens « subalternistes » indiens parlent ainsi de « domination sans hégémonie » à propos du Raj britannique. Dans son dernier livre John Iliffe ouvre à ce propos une piste intéressante pour ce qui concerne l'Afrique : la colonisation a ruiné ou fragmenté les notions en cours de l'honneur et leur a substitué, avec un succès très mitigé, trois répertoires moraux, l'ethos du régiment, celui de la respectabilité chrétienne, et celui de la classe ouvrière ; le succès du nationalisme est précisément provenu de sa réhabilitation d'une certaine conception de l'honneur dans des sociétés militairement, politiquement et éthiquement occupées et de sa revendication de « dignité »<sup>26</sup>.

**L'ampleur des continuités de l'Etat colonial aux formes contemporaines de gouvernement suggère pourtant, *in fine*, de ne pas minimiser l'hypothèse de la reproduction d'une éventuelle hégémonie coloniale à travers les**

**conflits de la décolonisation. L'attesteraient la reconduction et souvent la défense acharnée du cadre territorial de l'Etat-nation dans ses frontières impériales, l'acceptation et l'intensité du sentiment d'appartenance nationale, la résilience des identités particulières dites « primordiales » nouées lors du moment colonial, l'adoption de l'institution bureaucratique par les classes politiques mais aussi par les forces sociales dans les champs religieux et associatif, la permanence des répertoires coloniaux de subjectivation dans la double dimension de la culture matérielle et des techniques du corps qui lui sont associées.** En bref, la colonisation a donné naissance à ce que Max Weber nommait des « types d'homme » (*Menschentum*) auxquels continuent de s'identifier les acteurs contemporains, le cas échéant selon le répertoire nationaliste, mais aussi à travers d'autres langages tiers, d'ordres économique, politique ou religieux, comme ceux de la « réforme », de la « bonne gouvernance », de la « prospérité » (pentecôtiste ou islamique), de la « société civile », et à travers de multiples « techniques du corps » qui sont le lot de la globalisation<sup>27</sup>. Les radicalismes, par exemple islamiques ou indigénistes et populistes, ne sont pas eux-mêmes autant en rupture qu'on pourrait le supposer par rapport à ces répertoires. C'est retrouver cette vieille évidence que les conflits sont des procédures d'appropriation, et non pas seulement de rejet. **La rémanence de l'interaction coloniale semble d'autant plus plausible que le moment nationaliste, certes intense, a été somme toute assez bref et surtout très tardif, voire limité dans son emprise sociale,** comme nous l'enseignent les dernières recherches relatives à l'impérialisme européen, mais aussi à l'Empire ottoman.

## 6. Conclusion

Si cette hypothèse de la reproduction contemporaine de l'hégémonie coloniale s'avérait exacte, elle **éclairerait d'un jour différent le « legs colonial »**. **D'une part, celui-ci est au cœur de l'hégémonie et de la définition de la citoyenneté dans les métropoles elles-mêmes, d'où la virulence des débats actuels en France. De l'autre, il s'inscrit dans les rapports sociaux constitutifs de l'Etat postcolonial plutôt qu'il n'a trait aux relations de ce dernier avec son ancienne métropole ou le monde occidental.**

On comprendrait mieux alors **comment et pourquoi les problématiques de l'aide au développement sont elles-mêmes parties prenantes de la continuité hégémonique :**

- elles ont été dès l'origine une manière de sortir de la colonisation sans compromettre l'insertion des anciennes possessions dans l'économie capitaliste internationale ni leur fidélité diplomatique dans le contexte de la Guerre froide <sup>28</sup>;
- elles contribuent au financement de la cooptation sur laquelle reposent les « révolutions passives » postcoloniales, à l'identification d'une nouvelle « noblesse des autres » et à l'émergence de « courtiers du développement » qui structurent l'articulation des campagnes à l'Etat, à la faveur de la multiplication des projets, des programmes et des organisations non gouvernementales ;
- elles rénovent le système de l' « administration indirecte » par le truchement des ONG et par le recours au « partenariat public-privé », notamment en réhabilitant le principe de la concession sous couvert de libéralisation et de privatisation ;
- elles actualisent le discours de la « pacification », de la « mission civilisatrice » et de l' « éthicisme » en promouvant le « *peace-keeping* », la « bonne

gouvernance », la « transparence », l' « *accountability* », la « société civile » ;

- elles prolongent les pratiques d'ingérence et de conditionnalité par lesquelles les puissances occidentales ont mis sous tutelle, avec des résultats mitigés, l'Empire ottoman, les territoires qui s'en étaient émancipés ou qui en avaient été détachés (Grèce, Roumanie, Egypte, Tunisie, etc.), mais aussi la Perse et la Chine ;
- elles fondent un langage tiers entre le centre de l' « Empire » néo-libéral et ses provinces qui prend la forme d'une « transaction hégémonique » massive, d'ordre discursif et matériel et perpétue la « maîtrise » de l'Etat sur la société et l'économie par le biais de politiques publiques volontaristes ;
- elles confèrent une dimension sociale au marché en promouvant les « Objectifs du Millenium » et en quelque sorte « welfarisent » le néo-libéralisme, au moins sur un plan symbolique.

**Le problème, néanmoins, se complique si l'on introduit la dimension de la superposition des empires, i.e. de leur combinatoire.** Ainsi, le rapport des pays arabes du Machrek, de la Libye, de la Tunisie et, dans une moindre mesure, de l'Algérie à l'Occident a été médiatisé par l'Empire ottoman, dont le prisme ou le « legs » ont configuré toute une tradition politique de réformisme autoritaire et de dirigisme de l' « économie nationale », ce dernier étant d'ailleurs moins hérité des Tanzimat, d'inspiration économique libérale, que du régime Union et Progrès dit « Jeune Turc » (1908-1918). De même des réseaux marchands, des coolies, des clercs, des fonctionnaires se sont déplacés au sein des différents empires, ou d'un empire à l'autre, pour constituer sur les territoires coloniaux qui les accueillaient des catégories sociales allogènes, tantôt classes laborieuses, tantôt classes marchandes, ou encore élites administratives,

intellectuelles et « professionnelles libérales ». **Les Chinois, les « Indo-Pakistanaïens », les Syro-Libanais, notamment, ont ainsi fini par s'ériger en véritables diasporas intercontinentales qui ont composé avec les mouvements nationalistes du cru, ont apposé leur marque sur le devenir économique de nombre de possessions coloniales, continuent d'y occuper une place plus ou moins éminente dans les processus d'accumulation, et provoquent ici ou là des revendications d'autochtonie politique dans les élites ou les opinions publiques locales.** Outre que de telles réactions sont parfois de nature à changer la donne du « développement » en suscitant des crises plus ou moins graves et que les « nationalismes de longue distance » (Benedict Anderson) nourrissent souvent les radicalismes dans leur patrie d'origine, **les entreprises de ces minorités allogènes sont susceptibles de devenir - notamment en Asie du Sud-Est - des partenaires privilégiés du secteur public dans les montages « P.P.I. » de type concessionnaire, grâce à leur entregent, à leur capital et à leur savoir-faire, mais au risque de paraître confisquer à leur bénéfice les meilleures opportunités économiques du moment et de nourrir les frustrations des milieux d'affaires « nationaux ».**

En définitive le « legs colonial », dans la « gouvernance » contemporaine, va bien au-delà du simple enjeu de la « mémoire » auquel il est volontiers ramené. Il structure dans leur intimité les sociétés politiques, celles du « Nord » comme celles du « Sud ». **Il configure largement les politiques publiques d'aide au développement qui, quant à elles, ne relèvent pas seulement des relations internationales, mais aussi et surtout de l'économie politique interne des Etats, tant donateurs que donataires.** La globalisation la plus immédiatement contemporaine est fille de la colonisation sans que l'on puisse pour autant se contenter de ce simple constat de « postcolonie ». **Penser l'aide au développement, c'est penser, projet après programme, le rapport complexe et contingent de la « gouvernance » d'aujourd'hui à ses racines impériales. D'un cas de figure à l'autre, il n'est pas de réponse unique à cette question, mais il devrait y avoir un parti pris commun d'interrogation et d'analyse systématique de ce passé, dans la mesure où il continue de délimiter le champ du possible.**

Pour une institution comme l'Agence Française de Développement cette curiosité s'impose d'autant plus que le débat public s'est emparé du sujet, il est à craindre pour le pire plutôt que pour le meilleur. **L'aide française est désormais prise dans un effet de ciseaux. D'une part, celle-ci demeure massivement orientée vers ses anciennes colonies, et les autorités politiques veillent à la pérennité de cette priorité. Le risque est donc réel de voir la réflexion sur la rénovation de l'APD polluée par la polémique sur le passé colonial. D'autre part, l'APD est désormais appréhendée comme un « instrument majeur de gestion de la mondialisation »<sup>29</sup>. Et là aussi cela peut la conduire à être stigmatisée en tant qu'avatar de l'« empire » occidental, combinant des formes non territoriales, par exemple en termes de gouvernance de « biens publics mondiaux » ou de « bio-pouvoir »<sup>30</sup>, notamment dans le domaine de la santé ou de la régulation démographique, et des formes territorialisées de colonialisme, par exemple par le biais de l'accompagnement d'opérations de maintien de la paix, voire de guerres préventives ou punitives, à l'instar de ce qui se produit en Afghanistan et en Irak. En bref, la considération du « legs colonial » par l'AFD obéit à un triple impératif :**

- améliorer les performances de son action en prenant mieux en compte une expérience historique qui continue à structurer les sociétés où elle opère et qui interfère donc avec les projets ou les programmes de développement ;
- contribuer à structurer un débat public qui pourrait délégitimer l'APD s'il devait continuer à s'envenimer sous la double pression des « indigènes de la République », enclins à énoncer les enjeux sociopolitiques contemporains dans les termes de la « postcolonialité », et des altermondialistes, prompts à s'en prendre aux formes multilatérales de la « gouvernance globale » ;
- porter un regard critique sur l'APD pour faire en sorte qu'elle ne soit pas un simple instrument de reproduction de l'hégémonie coloniale et de ses rapports sociaux ou internationaux fortement inégalitaires, mais qu'elle favorise au contraire une distribution plus équitable de la richesse et du pouvoir que n'ont pu l'assurer la décolonisation, la Guerre froide et l'« ajustement structurel » néo-libéral.

## Notes

1. Tiken Jah Fakoly (2002), « Y'en a marre », *Françafrique*, Universal Music.
2. Les « études postcoloniales » n'ont guère eu d'audience jusqu'à présent en France. De façon révélatrice, l'essai d'Achille Mbembé (2000), *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine* Paris, Karthala, initialement rédigé et publié en français, n'y a suscité qu'un faible écho alors qu'il a été largement discuté aux Etats-Unis.
3. Les affinités électives entre les représentations missionnaires et celles de la Banque mondiale ont été analysées in Bayart J.-F. (1989), « La Banque mondiale, un libéralisme à visage humain », *La Croix-L'Evénement*, 18 octobre ; George S. et F. Sabelli, (1994), *Crédits sans frontières : la religion séculière de la Banque mondiale*, Paris, La Découverte ; Hibou B., (1999), " Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire ", *Les Etudes du CERI*, 39.
4. Elyachar J. (2001), « Finance internationale, microcrédit et religion de la société civile en Egypte », *Critique internationale*, 13, octobre, pp. 139-152 (notamment les pp. 141, 148 et 151). L'auteur utilise la notion d'indirect rule dans le sens que lui a donné Mamdani M. (1996), in *Citizen and Subject : Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press, ouvrage qui a suscité un débat très polémique, notamment de la part des historiens.
5. Chancelé E. (1949), " La question coloniale ", *Critique*, 35.
6. Hibou B. (2005), *Surveiller et réformer : économie politique de la servitude volontaire en Tunisie*, Paris, Institut d'études politiques, mémoire d'HDR, multigr. et (1996) « Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique », *Les Etudes du CERI*, 15, avril.
7. Polanyi K. (1983), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
8. Hopkins A. G. (1999), " The 'New International Economic Order' in the Nineteenth Century : Britain's first Development Plan for Africa " in R. Law, ed., *From Slave Trade to "Legitimate" Commerce. The Commercial Transition in Nineteenth Century West Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 248. Cf. également le renouveau du débat sur l'impérialisme britannique, amorcé par la publication des deux volumes de Cain P. J. et A. G. Hopkins, *British Imperialism*, Londres, Longman, 1993 : et R. E. Dumett, ed.(1999), *Gentlemanly Capitalism and British Imperialism. The New Debate on Empire*, Harlow, Addison Wesley Longman Ltd, -
9. Low D. A. et J. Lonsdale, (1976)," Introduction : towards the new order, 1945-1963 " in D. A. Low, A. Smith, eds, *History of East Africa*, Oxford, Clarendon Press, volume 3, p. 12.
10. Bayart J.-F., Ellis S. et B. Hibou (1999), *The Criminalisation of the State in Africa*, Oxford, James Currey ; B. Hibou, dir. (1999), *La Privatisation des Etats*, Paris, Karthala.
11. Pour reprendre le terme de G. L. Mosse (1985), *Nationalism and Sexuality. Middle-Class Morality and Sexual Norms in Modern Europe*, Madison, University of Wisconsin Press.
12. F. Eboussi Boulaga, (1977) *La Crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence africaine, pp. 15-16.
13. G. Balandier, dans son analyse de la « situation coloniale », parlait de « réactions collectives que l'on pourrait dire clandestines ou indirectes », de « manifestation calculée de passivité », de « processus de *doublage* », de « phénomènes de *transfert* » (G. Balandier (1971), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique sociale en Afrique centrale*, Paris, PUF, nouvelle édition, pp. 494 et suivantes, souligné par l'auteur).

14. Congrès constitutif du Parti de la *Fédération africaine. Commission de politique générale. Rapport de présentation par Douadou Gueye et résolutions de politique générale*, Dakar, 1, 2 et 3 janvier 1959, multigr., pp. 3 et 5.
15. F. Braudel (1985), *La Dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud , pp. 72 et 78.
16. Dans le vocabulaire de la sociologie historique du politique on utilisera plus précisément le terme de « concaténation ».
17. Voir R. Bertrand, E. Saada (2004) (dir.), « L'Etat colonial » , *Politix*, 66, et la journée d'étude " The Colonial Moment. Imperial Hegemonic Transactions in Comparative Perspective " que nous avons organisée le 19 décembre 2005 dans le cadre du programme " Legs colonial et gouvernance contemporaine ", avec le concours du CERI.
18. G. Steinmetz (2005), " Return to empire : the new U. S. imperialism in comparative historical perspective ", *Sociological Theory*, 23 (4), décembre, pp. 339-367.
19. J. Osterhammel (1997) *Colonialism : A Theoretical Overview*, Princeton, Markus Wiener Publications,. Pour G. Steinmetz les situations dans lesquelles les indigènes ont été massivement exterminés, comme l'Amérique du Nord, l'Argentine, le Chili, la Tasmanie, ne peuvent être qualifiées de « coloniales » puisqu'elles ne connaissent pas l'interaction entre colonisateurs et colonisés constitutives du colonialisme ou de la colonisation.
20. Bayart J.-F. (2004), *Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, pp. 134 et suivantes.
21. Stoler A. L. et F. Cooper (1997), "Between metropole and colony. Rethinking a research agenda" in F. Cooper, A. L. Stoler (eds.), *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, p. 28.
22. Rappelons que la Guerre d'Algérie n'a pas été perdue militairement par la France, mais politiquement et diplomatiquement. L'indépendance de l'Algérie était de toute façon le prix à payer pour la constitution du Marché commun.
23. Sur la notion d'*olaju* (litt. les Lumières), cf. Peel J.D.Y. (2000), *Religious Encounter and the Making of Yoruba*, Bloomington, Indiana University Press.
24. Bayart J.-F., *Le Gouvernement du monde*, op. cit., chapitre 4.
25. Kane C. H. (1979), *L'Aventure ambiguë*, Paris, U.G.E. (nouvelle édition), p. 164.
26. Iliffe J. (2005), *Honour in African History*, Cambridge, Cambridge University Press.
27. Bayart J.-F., *Le Gouvernement du monde*, op. cit., chapitre 6.
28. Severino J.-M. (2001), « Refonder l'aide au développement au XXIème siècle », *Critique internationale*, 10, janvier, pp. 75-99.
29. Severino J.-M. et O. Charnoz (2005), « Les mutations imprévues. Etat des lieux de l'aide publique au développement », *Afrique contemporaine*, 213, hiver, pp. 13-131.
30. Rappelons que Michael Hardt et Antonio Negri (2000) ont repris ce concept de Michel Foucault dans leur critique de la globalisation, en insistant sur la déterritorialisation qui serait désormais inhérente à cette dernière, et que leur essai, *Empire* (Paris, Exils, dans sa traduction française), a connu une large audience dans les milieux altermondialistes.